



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU LE 4  
DÉCEMBRE 2024 À 19H00 EN VISIOCONFÉRENCE**

---

**Personne(s) présente(s) :**

M. François Boily, conseiller municipal  
Mme Marie Ignaczak, présidente  
Mme Danielle Pelletier, secrétaire  
M. Vincent Perron, vice-président  
Mme Andrée Turenne, membre  
Mme Christine Sauvageau, membre  
M. Alexandre Duplain, membre

Joé Thériault, conseiller technique

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Marie Ignaczak.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de la réunion**

1.1 Ouverture de la réunion

**2. Adoption de l'ordre du jour**

2.1 Adoption de l'ordre du jour

**3. Adoption du procès-verbal**

3.1 Adoption du procès-verbal

**4. Sujets**

4.1 PIIA - agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieur à 200 m<sup>2</sup> et d'une aire de stationnement supérieur à 150 m<sup>2</sup> - 151, chemin du Tour-du-Lac

**5. Date de la prochaine réunion du CCU**

**6. Varia**

6.1 Normes architecturales

**7. Clôture de la réunion**

7.1 Clôture de la réunion



### 1.1 Ouverture de la réunion

La présidente déclare l'assemblée ouverte à 19h02.

### 2.1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté avec l'ajout du point 4.2 pour le suivi du conseil.

### 3.1 Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la rencontre du 6 novembre 2024 a été accepté.

### 4.1 PIA - agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieur à 200 m<sup>2</sup> et d'une aire de stationnement supérieur à 150 m<sup>2</sup> - 151, chemin du Tour-du-Lac

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2024-00636, numéro de lot 3 522 301, concernant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol supérieur à 200 m<sup>2</sup> et d'une aire de stationnement supérieur à 150 m<sup>2</sup>.

### 4.2 Point de discussion - Suivi du conseil

Retour sur les dossiers du dernier CCU. M. Boily annonce sa nomination à titre de maire suppléant. Il mentionne aussi qu'en 2025, le dernier CCU et les documents qui s'y rattachent devront être soumis avant la date limite du 15 septembre. Donc, le calendrier devra être prévu à cet effet.

### 5. Date de la prochaine réunion du CCU

La prochaine réunion du CCU sera en janvier.

### 6.1 Normes architecturales

Discussion sur les sujets que chaque membre a choisis.

### 7.1 Clôture de la réunion

Clôture de la réunion à 19h49.

---

Marie Ignaczak, présidente

---

Danielle Pelletier, secrétaire